



La Charte du Restaurant Scolaire

publié le 07/04/2009 - mis à jour le 28/03/2015

Descriptif :

Le Restaurant Scolaire a une charte que toute personne qui le fréquente se doit de respecter.

Pour le bien-être de tous / Par mesure d'hygiène

▶ **Avant d'entrer je jette mon chewing-gum dans la poubelle.**

I En entrant au self :

- ▶ Je me lave les mains
- ▶ J'attends calmement et patiemment mon tour, tout en respectant l'ordre de passage établi pour les classes et celui d'arrivée au self.

II. Dans le self :

- ▶ Je choisis les plats avec les yeux uniquement et ne touche que l'assiette que je prends !
- ▶ J'essaie d'équilibrer mon repas (un plat de chaque catégorie).
- ▶ Je mange calmement, je bavarde sans crier avec mes camarades.
- ▶ Je respecte le matériel, la nourriture en général et le plateau de mes camarades.

III. Après avoir mangé :

- ▶ Je laisse la place libre pour les suivants aussi propre que je la trouve au début du service et telle que je souhaite la trouver en arrivant. Je range ma chaise.
- ▶ Je respecte les consignes pour déposer mon plateau.
- ▶ Je sors du self
- ▶ **On ne doit pas sortir avec de la nourriture dans les mains ou dans les poches.**

IV. Les sanctions : En cas de non-respect des consignes :

- ▶ L'élève qui sans motif valable ne respectera pas l'horaire mangera en fin de service.
- ▶ Nettoyage du réfectoire.
- ▶ Avertissement du chef d'établissement (dans le dossier scolaire).
- ▶ Exclusion temporaire ou définitive du self (l'accueil à la demi-pension n'est pas obligatoire).
- ▶ En cas de casse = remboursement du prix total de l'objet cassé.

Remarques : Il est strictement interdit d'apporter nourriture et boisson.

Comme dans le reste de l'établissement les élèves doivent respect à tout le personnel (de service, surveillance, aide-éducateurs...)